

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 14 avril 2023
DEL-2023-23**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 23
- * de Représentés : 4
- * de Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Benoît BRUZI, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Charles GIACOMI, Mme Marguerite HOUTOLOU, M. Jean-François MATTEI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Félix TAMBINI.

Absents représentés : M. Paul BATTESTI, M. Lionel PASQUALINI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Gérard CASANOVA, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierre ORSINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, M. Michel SORBARA, M. Pierre Jean STEFANI, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT
GESTION DIRECTE M49 GD.**

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 17 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 avril 2023. L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à quinze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Jean-Claude ALBERTINI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2023 pour un Conseil communautaire en date du 07 avril 2023, où

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230414-DEL2023-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

Notification : 20/04/2023

le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 07 avril 2023 pour un Conseil communautaire en date du 14 avril 2023.

Le Conseil Communautaire,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean Claude ALBERTINI, 1^{er} vice-président désigné par l'assemblée pour diriger l'évaluation des comptes administratifs 2022.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Casinca et de l'Orezza-Ampugnani à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir examiné et approuvé par délibération en date du 14 avril 2023 le compte de gestion dressé par le receveur

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal dressé par le Président de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca :

Constatant que le Compte administratif présente les résultats suivants :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	120 250,55 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	199 031,03 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	- 125 487,86 €
Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de :	50 147,50 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	5 237,31 €
--	------------

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230414-DEL2023-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2023

Notification : 20/04/2023

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :

5 237,31 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :

243 941,22 €

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le 1^{er} Vice-Président,

Jean Claude ALBERTINI

